



Le prosélytisme religieux justifie un licenciement.

Jurisprudence publié le **10/04/2013**, vu **2558 fois**, Auteur : [L'actu essentielle social médical](#)

Une **infirmière**, travaillant de nuit dans un service de cancérologie, a été licenciée pour faute grave pour s'être livrée, dans la chambre d'une patiente, à des prières et incantations, lui parlant de Dieu et de la mort et la contraignant à se mettre à genou pour prier à ses côtés.

La patiente a été paniquée par ce comportement et a émis le souhait de quitter immédiatement l'établissement de peur d'être à nouveau confrontée à cette salariée.

La Cour confirme le jugement qui avait écarté la faute grave mais considéré que ces faits **justifiaient** le licenciement. CA Versailles, 6 déc. 2012, n° 11-02076

<http://roussineau-avocats-paris.fr/>